

Description

[0001] L'invention porte sur un conditionnement pour produits présentés en emballages groupés et en particulier pour du fromage blanc conditionné en pots regroupés et fermés chacun par un couvercle. Chaque pot est destiné à contenir un moule à fromage appelé faiselle présentant des perforations permettant au fromage blanc de s'égoutter.

[0002] On connaît déjà des dispositifs pour conditionner une quadrette de pots d'emballage de fromage blanc selon une disposition en carré. Certains de ces dispositifs connus se présentent sous la forme de quatre anneaux en matière plastique reliés ensemble selon une disposition en carré, chaque pot étant inséré dans un anneau et chaque anneau étant conformé pour maintenir par un encliquetage un couvercle sur le pot. Un tel dispositif est en particulier connu du document de brevet EP-0179005.

[0003] Dans d'autres dispositifs connus, les pots sont maintenus par un film en matière plastique ou une bande en matière plastique ou en carton.

[0004] Le but de l'invention est de proposer un autre conditionnement notamment pour des pots d'emballage de fromage blanc.

[0005] A cet effet, l'invention a pour objet un conditionnement pour produits présentés en emballages groupés constitué par la combinaison de pots individuels fermés chacun par un couvercle et d'un dispositif pour regrouper les pots présentant un nombre de logements égal à celui de pots à réunir, caractérisé en ce que le dispositif est un panier ayant un fond à partir duquel s'élève au moins une protubérance de forme sensiblement tronconique qui définit avec les parois latérales du panier lesdits logements destinés à recevoir chacun un pot, en ce que chaque pot a un corps qui présente une arête périphérique et chaque couvercle a un bord périphérique inférieur formant un épaulement extérieur, en ce que le sommet de cette protubérance présente une surface plane s'étendant parallèlement au fond du panier et sur laquelle prend appui, par son arête périphérique, chaque pot placé dans un logement du panier, en ce que des crochets sont prévus sur la surface plane pour venir s'engager sur l'épaulement extérieur formé par le bord inférieur de chaque couvercle et en ce que des bossages sont prévus à la partie inférieure des logements pour serrer le bord inférieur de chaque pot.

[0006] Un exemple de réalisation du dispositif selon l'invention est décrit ci-dessous plus en détails et illustré sur les dessins.

[0007] La figure 1 montre selon une vue en élévation, le dispositif selon l'invention.

[0008] La figure 2 montre selon une vue en coupe partielle et transversale selon II-II sur la figure 1, un pot de fromage blanc placé dans un logement du dispositif selon l'invention.

[0009] Sur la figure 1, le dispositif selon l'invention

pour conditionner, par exemple en quadrette, des pots de fromage blanc selon une disposition en carré est constitué essentiellement par un panier 1 avec un fond 2 et quatre parois latérales 3A, 3B, 3C, 3D inscrites dans un parallélépipède de sorte à maintenir quatre pots regroupés suivant une disposition en carré.

[0010] Comme visible sur la figure 1, le panier comporte une protubérance centrale 4 de forme sensiblement tronconique qui s'élève depuis le fond 2 du panier. Cette protubérance définit avec les parois 3A à 3D du panier quatre logements dans chacun desquels peut être placé un pot, le fond de chaque pot reposant sur le fond du panier.

[0011] Figure 2, on voit un pot 5 avec son couvercle 6 en place dans un emplacement défini à l'intérieur du panier. Chaque pot conforme à l'invention présente, à sa partie supérieure, une arête périphérique 8 constituée par une zone horizontale annulaire qui raccorde le corps du pot de forme sensiblement tronconique à une jupe cylindrique dont l'extrémité supérieure constitue le rebord supérieur du pot. Par ailleurs, chaque couvercle 6 conforme à l'invention, présente à sa partie inférieure, un bord périphérique extérieur 10 constitué par une zone horizontale annulaire formant un épaulement extérieur qui est raccordé au corps du couvercle par une jupe sensiblement tronconique présentant un bourrelet annulaire intérieur et un épaulement annulaire intérieur destinés à coopérer avec le rebord supérieur du pot pour assurer par encliquetage la fermeture du pot avec le couvercle.

[0012] La protubérance 4 présente à son sommet une surface plane 7 qui s'étend sensiblement parallèlement au fond 2 du panier et sur laquelle prend appui, par son arête extérieure périphérique 8, chaque pot 5 placé dans un logement à l'intérieur du panier.

[0013] Par ailleurs, comme visible sur les figures 1 et 2, des crochets 9, quatre crochets dans le cas de l'exemple montré sur les figures, sont prévus pour venir s'engager sur le rebord extérieur 10 du couvercle de chaque pot placé dans un logement du panier. Ces crochets qui s'élèvent depuis la surface plane 7 sont conformés pour s'engager par encliquetage sur le rebord inférieur de chaque couvercle de telle sorte que chaque couvercle est maintenu par pincement sur un pot. Chaque pot avec son couvercle peut par ailleurs être facilement extrait du panier en dégageant le ou les crochets flexibles du couvercle du pot.

[0014] Des bossages 11 sont prévus à la partie inférieure des logements, c'est-à-dire dans la partie basse des parois latérales du panier et dans la partie basse de la protubérance, pour serrer de façon élastique le bord inférieur de chaque pot, le maintien des pots dans le panier étant ainsi renforcé très simplement.

[0015] Le panier avec sa protubérance centrale, incluant les crochets et les bossages, est réalisé en une seule pièce de préférence par moulage d'une matière plastique et est d'un faible coût de revient.

[0016] Le fond du panier qui coïncide avec la base de

la protubérance est évidé pour permettre d'empiler plusieurs paniers vides. On peut aussi prévoir des bossages 12 sur la surface extérieure des parois latérales du panier, ces bossages limitant l'encastrement des paniers quand ils sont empilés. Une anse 13 peut aussi être prévue au sommet de la protubérance pour faciliter la manutention du panier. Du fait que le fond de la protubérance est évidé, plusieurs paniers peuvent être empilés même quand ils contiennent des pots. A la place de l'anse 13 ou en plus de celle-ci, la surface plane au sommet de la protubérance peut présenter un trou central 14 dans lequel on peut enfoncer un doigt pour manipuler le panier.

[0017] Les figures 1 et 2 illustrent un panier ayant une ossature très dépouillée (y compris la protubérance), du type filiforme mais l'invention n'est pas limitée à ce type de réalisation. Il serait aussi possible d'étendre le principe de l'invention au regroupement de six ou huit pots d'emballage de fromage blanc en prévoyant deux ou trois protubérances respectivement s'élevant depuis le fond du panier.

dans lequel le fond du panier coïncidant avec la base de la protubérance est évidé.

Revendications

1. Un conditionnement pour produits présentés en emballages groupés constitué par la combinaison de pots individuels (5) fermés chacun par un couvercle (6) et d'un dispositif pour regrouper les pots présentant un nombre de logements égal à celui de pots (5) à réunir, caractérisé en ce que le dispositif est un panier ayant un fond (2) à partir duquel s'élève au moins une protubérance (4) de forme sensiblement tronconique qui définit avec les parois latérales (3A-3D) du panier lesdits logements destinés à recevoir chacun un pot, en ce que chaque pot a un corps qui présente une arrête périphérique (8) et chaque couvercle a un bord périphérique inférieur (10) formant un épaulement extérieur, en ce que le sommet de cette protubérance présente une surface plane (7) s'étendant parallèlement au fond du panier et sur laquelle prend appui, par son arête périphérique (8), chaque pot placé dans un logement du panier, en ce que des crochets (9) sont prévus sur la surface plane pour venir s'engager sur l'épaulement extérieur formé par le bord inférieur (10) de chaque couvercle et en ce que des bossages (11) sont prévus à la partie inférieure des logements pour serrer le bord inférieur de chaque pot.
2. Le dispositif selon la revendication 1, dans lequel le panier avec sa protubérance est réalisé en une seule pièce venue par moulage.
3. Le dispositif selon la revendication 2, dans lequel le panier est réalisé en matière plastique.
4. Le dispositif selon l'une des revendications 1 à 3,

FIG. 1

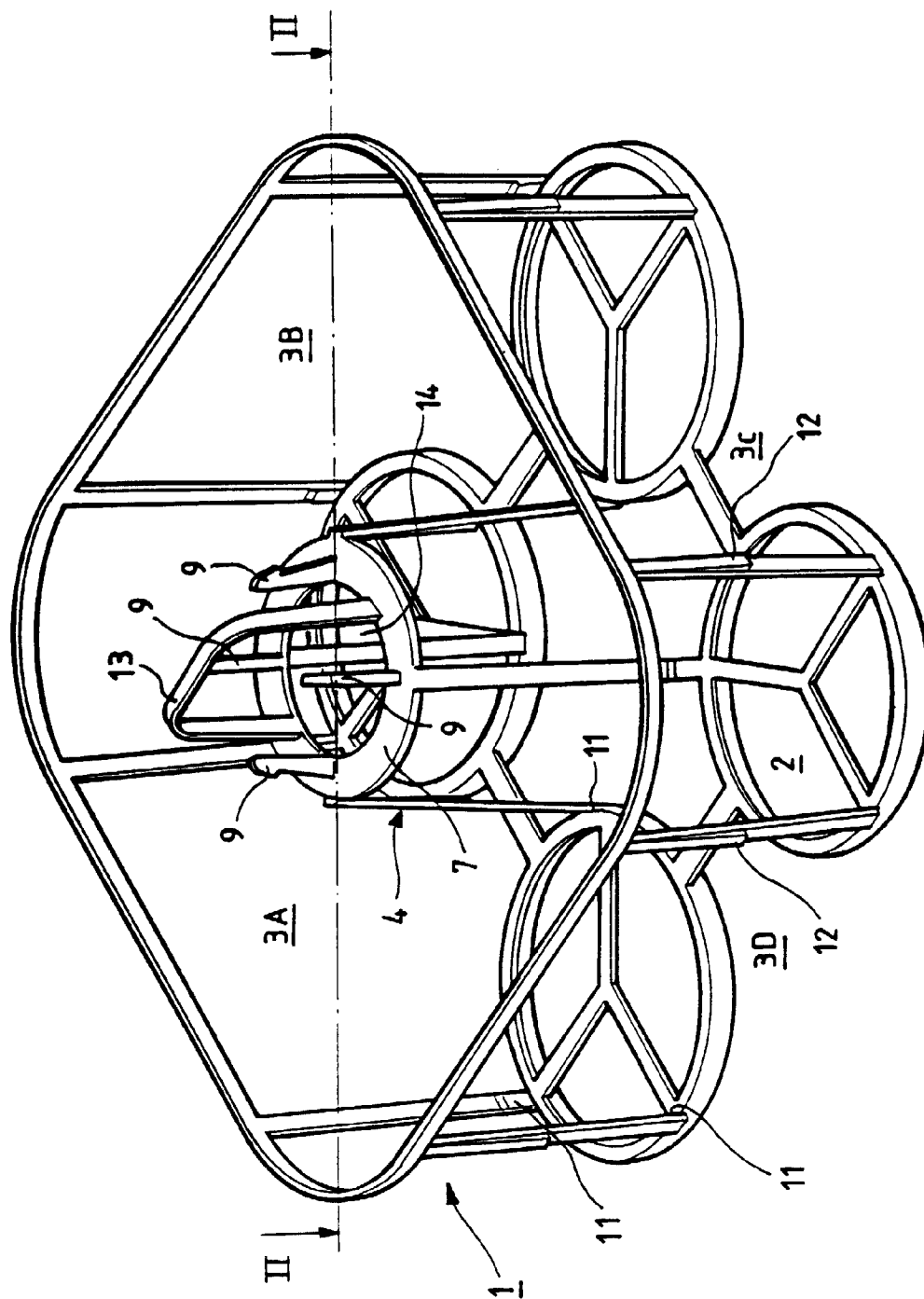
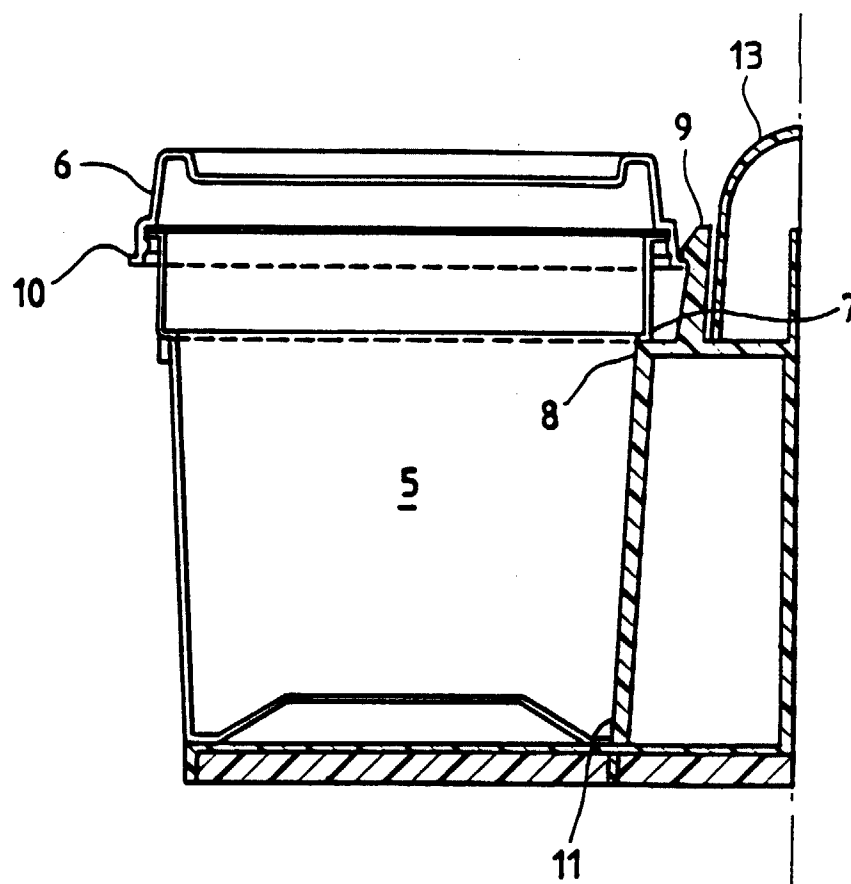


FIG. 2





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 99 40 0276

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.8)
A	US 3 951 259 A (OGLESBEE RICHARD K) 20 avril 1976 * colonne 2, ligne 25 - colonne 3, ligne 30; figures *	1	B65D71/00
A	FR 1 124 724 A (SOCIETE ANONYME DES ETABLISSEMENTS HARTLEY) 16 octobre 1956 * page 1, colonne de droite, ligne 7 - page 2, colonne de droite, ligne 9; figures *	1	
A	EP 0 179 005 A (NOCENTE LOUIS ANTOINE) 23 avril 1986 * page 3, ligne 21 - page 5, ligne 25; figures *	1	
A	US 3 298 514 A (ERICKSON) 17 janvier 1967 * le document en entier *	1	
A	US 4 256 224 A (KASHICHI HIROTA) 17 mars 1981 * colonne 2, ligne 5 - colonne 3, ligne 8; figure 1 *	1	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			B65D
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
BERLIN		18 mai 1999	Olsson, B
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intermédiaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03 02 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 99 40 0276

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

18-05-1999

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 3951259	A	20-04-1976	AUCUN	
FR 1124724	A	16-10-1956	AUCUN	
EP 0179005	A	23-04-1986	FR 2571699 A	18-04-1986
			AT 32687 T	15-03-1988
			DE 3561706 A	07-04-1988
US 3298514	A	17-01-1967	AUCUN	
US 4256224	A	17-03-1981	AUCUN	

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82